Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202592-20251202-CCAS2025_022-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 02 décembre 2025
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 12 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2025-022 – OBJET : REPAS DE NOËL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Deux décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Président, Mme DENIEL Catherine, Vice-Présidente ; MM FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, LECLERC Christophe, LÉOST-TRÉMEL Françoise, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, MOREAU Mireille, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, ALLAIN Isabelle, THIEULIN Emmanuel
ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LANDURÉ Philippe, JUGUE-FOURNET Brigitte, RUISSEAU Bénédicte,

Secrétaire de séance : Mme LESNE Sylvie

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire le principe d'un repas de Noël pour les personnes désignées ci-dessous :

  - M. **TEXIER** Bernard « Le Bois Butte »
  - M. **COMMEUREUC** Louis « 18, Le Champ Boquet »

- de commander des repas auprès de « La Boutique d'Armor » de DINAN pour les personnes ne pouvant se déplacer.

AUTORISE le règlement de la facture s'y rapportant.

Article 60623 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
QUEVERT
Côtes d'Armor